



Année 2021



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Sommaire

I. La gestion des déchets sur La terre des 2 caps

1. Territoire
2. Modalités d'évacuation des déchets
 - 2.1 *La collecte en porte à porte*
 - 2.2 *La collecte en par colonne d'apport volontaire*
3. Moyens
4. Prévention
5. Marchés publics

II. La collecte des déchets ménagers

1. Principales filières de traitement
2. Tonnages collectés
3. Redevance spéciale

III. L'apport volontaire en déchèterie

1. Horaires et déchets recueillis
2. Tonnages collectés

IV. Coûts liés aux déchets

Préambule

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque maire, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » à l'assemblée délibérante, puis le mettre à disposition du public.

En application des dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif à ce rapport annuel, la Communauté de Communes de La terre des 2 caps propose ici un bilan technique et financier de la compétence déchets exercée en 2021, et destiné au public.

I. La gestion des déchets du territoire

Le territoire de La terre des 2 caps compte 21 communes et 22 197 habitants (Insee 2018).



2. Modalités d'évacuation des déchets

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers, les usagers effectuent une séparation des différents déchets en évacuant vers le flux recyclable (bacs à couvercle jaune) :

- **Les papiers, journaux, magazines, enveloppes**
- **Les emballages en carton**
- **Les bouteilles et flacons en plastique**
- **Les briques alimentaires**
- **Les emballages métalliques**

Les usagers du territoire peuvent s'appuyer sur plusieurs supports afin d'évacuer leurs déchets : la collecte en porte à porte et celle en point d'apport volontaire. La majeure partie des déchets collectés l'est en porte à porte.

La collecte en point d'apport volontaire concerne :

- **Le verre et le textile (pour tout le territoire)**
- **Les recyclables et les ordures ménagères résiduelles (communes littorales et nouveaux aménagements de lotissement)**
- **Les vêtements, les textiles et les chaussures**
- **Les fibreux (papiers et cartons) sur les communes équipées.**

La collecte en point d'apport volontaire tend à s'accroître suite au déploiement sur le territoire de colonnes d'apport volontaire à destination du carton et papier. En 2021, 50 colonnes ont ainsi été installées, pour un total au 31 décembre 2021 de 67 colonnes (au 1^{er} trimestre 2022, tout le territoire sera équipé, pour un total de 100 colonnes).

2.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE



Fréquence de collecte en porte à porte ?

Ordures ménagères 1 COLLECTE PAR SEMAINE	Déchets recyclables 1 COLLECTE TOUTES LES 2 SEMAINES	Encombrants SUR RENDEZ-VOUS 2 périodes au printemps et à l'automne
---	---	--

Les déchets encombrants sont des déchets issus des ménages qui, ne sont pas démontables et ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture. De par leur nature, ils ne peuvent être enlevés en même temps que les emballages ou les ordures ménagères mais seraient acceptés en déchèterie.

Le mode de collecte privilégié pour cette catégorie de déchets est l'apport volontaire en déchèterie. Toutefois, La terre des 2 caps organise deux campagnes de collecte à domicile pour les usagers. Ce service permet notamment, la prise en charge des encombrants pour les personnes dans l'incapacité physique et technique, de les transporter jusqu'à la déchèterie.

En mars 2021, 208 usagers ont pris rendez-vous.

En septembre 2021, 440 usagers ont pris rendez-vous.

Le nombre de rendez-vous est en forte augmentation puisqu'il est passé de 147 rendez-vous en 2019 à 502 rendez-vous en 2020 et 648 en 2021.

Face à la crise sanitaire et aux mesures de distanciation mises en place, le service des encombrants en porte à porte a bénéficié d'un réel regain d'intérêt depuis 2020.

2.2 LA COLLECTE PAR COLONNE D'APPORT VOLONTAIRE

Que collecte-t-on ?		Ordures ménagères
		Déchets recyclables
		Fibreux
		Verre
		Vêtements, textiles et chaussures

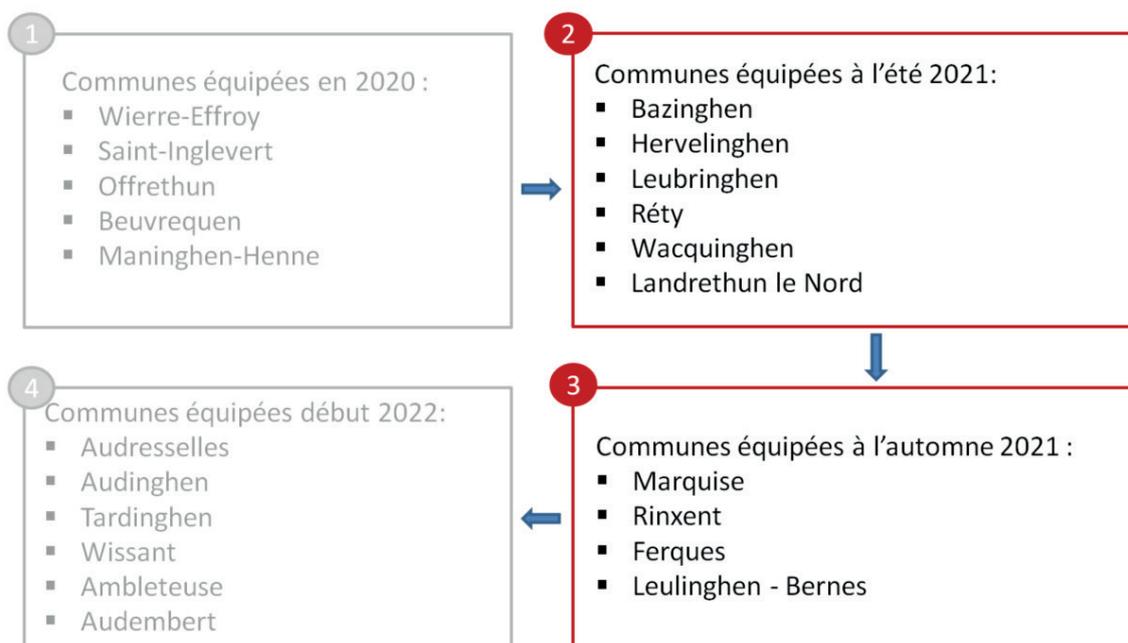
Fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ?

Ordures ménagères 0.5 à 3 collectes par semaine en fonction de l'activité saisonnière	Déchets recyclables 0.5 à 3 collectes par semaine en fonction de l'activité saisonnière	Fibreux 0.5 ¹ collecte par semaine	Verre 0.5 à 1 collecte par semaine	Vêtements textiles et chaussures En fonction du niveau de remplissage
---	---	---	--	---

Les dispositifs de colonnes d'apport volontaire sont favorisés dans les cas suivants :

- Les projets (construction et réhabilitation) où la dimension et la configuration des logements et des lotissements sont adaptées
- Les collectes avec des tonnages très aléatoires (les vêtements-textiles-chaussures et le verre, déchets ménagers résiduels et recyclables des logements secondaires)

CHRONOLOGIE DU DÉPLOIEMENT DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE FIBREUX



La mise en place de colonnes d'apport volontaire spécifiques au papier et carton (fibreux), collectés initialement dans la poubelle destinée aux déchets recyclables a débuté en 2020. C'est 17 colonnes de fibreux qui ont été déployées à la déchèterie de Marquise et sur 5 communes du territoire : Wierre-Effroy, Saint-Inglevert, Offrethun, Beuvrequen, Maninghen-Henne. Cela s'est poursuivi en 2021 au sein des communes de Bazinghen, Havelinghen, Leubringhen, Réty, Wacquinghen, Landrethun-le-Nord, Marquise, Rinxent, Ferques et Leulinghen-Bernes. En 2022, les communes d'Audembert, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant et Ambleteuse en seront équipées.

Effectivement, pour faire face à l'augmentation du flux de recyclables attendue dans les bacs jaunes d'ici le 1^{er} janvier 2023 avec l'extension des consigne de tri (tri de TOUS les plastiques d'emballages), la communauté de communes a fait le choix de s'équiper de ces nouvelles colonnes.

Les papiers et cartons collectés, sont directement valorisés chez un papetier à proximité de Saint-Omer, favorisant ainsi l'économie circulaire et le circuit court.

3. Moyens

Le service déchets ménagers compte 19 agents qui exercent différentes fonctions notamment celles : d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Le service est également équipé de 3 bennes à ordures ménagères à chargement arrière, d'un ampli roll, ainsi que de quelques matériels et outils spécifiques.



4. Prévention



Quelques indicateurs 2021

96 composteurs ont été remis à des usagers du territoire. Soit une augmentation de 60% par rapport à 2020.

En effet, le tri à la source des biodéchets dès 2025 est une mesure à anticiper par les collectivités. La poursuite du déploiement de composteurs est un enjeu de taille pour La terre des 2 caps et pour les usagers du territoire.

S'équiper de son composteur sur la terre des 2 caps :

- 400 litres pour une participation de financière de 30€ TTC
- 570 litres pour une participation de financière de 35€ TTC
- 820 litres pour une participation de financière de 40€ TTC

5. Marchés publics

Au 1^{er} juillet 2021, le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, recyclables et fibreux (cartons et papiers) en colonnes d'apport volontaire, a démarré pour une durée d'un an et demi.



II . La collecte des déchets ménagers

1. Principales filières de traitement

Déchets	Traitements	Lieux
Ordures ménagères	Enfouissement	Blaringhem
Recyclables	Centre de tri puis recyclage	Calais puis Desvres
Verre	Centre de recyclage	Wingles
Fibreux	Papeterie	Saint-Omer



2. Tonnages collectés

	2020 (T)	2021 (T)	% d'évolution entre 2020 et 2021
Tonnage des déchets ménagers collectés en porte à porte	6 106,7	6 220,90	+1,9
Tonnage des déchets ménagers collectés en point d'apport volontaire	395,34	457,2	+15,6
TOTAL ordures ménagères (apport volontaire et porte à porte)	6 502	6 678,1	+2,7
Tonnage des recyclables collectés en porte à porte	843,3	1 020,3	+21
Tonnage des recyclables collectés en point d'apport volontaire	149,7	166 ,5	+11
% annuel refus de tri	24,7 ²	21,9	-11,3
TOTAL déchets recyclables (apport volontaire et porte à porte)	993	1 186,8	+19,5
Tonnage des fibreux collectés en point d'apport volontaire ³	29,7	112,7	+304
Verre en point d'apport volontaire	1 350	1 355,7	+ 0,4
Tonnage total des déchets collectés sur le territoire⁴	8 873	9 333,3	+5.2

² Une forte augmentation des refus de tri avait été constatée en 2020, en raison de la détérioration du geste de tri, durant la crise sanitaire et des confinements successifs. En 2021, une amélioration du geste de tri a été constatée, puisque les refus de tri ont diminués de 11%. Le taux de refus de tri du territoire de la terre des 2 caps avoisine le taux national moyen (environ 20%).

³ Le tonnage de fibreux collecté en point d'apport volontaire n'est pas significatif car :

- Il ne représente pas un tonnage annuel : les collectes ont démarré en août 2020 et ces tonnages ont été obtenus avec un dispositif en cours de déploiement (déploiement à 100% en février 2022)
- L'évolution du geste de tri nécessite un apprentissage demandant un temps variable pour chaque usager

⁴ Ordures ménagères, recyclables, fibreux, verres collectés en point d'apport volontaire et/ou porte à porte.

De manière générale, une augmentation des tonnages collectés en point d'apport volontaire est observable en 2021.

Une amélioration de la qualité du tri en 2021 a été observée en comparaison à 2020. La majorité des déchets ménagers et déchets recyclables est collectée en porte à porte. Cela s'explique par le fait que seuls certains nouveaux aménagements du territoire et logements de vacances de la zone littorale, sont concernés par la collecte en apport volontaire pour ces déchets.

Environ 90% des déchets (ordures ménagères et recyclables) ont été collectés en porte à porte, le reste l'étant en point d'apport volontaire.

3. Redevance spéciale

La communauté de communes de La terre des 2 caps propose pour les entreprises et les collectivités ayant leur siège sur le territoire une collecte spécifique des déchets assimilés aux déchets ménagers.

Ce service est alors facturé aux entreprises ayant conventionné avec la communauté de communes. En fonction de la typologie et des besoins des redevables, une à trois collectes sont réalisées par semaine en ordures ménagères. La fréquence pour les déchets recyclables est quant à elle la même que pour tous les usagers du territoire (1 collecte toutes les 2 semaines).

Au cours de l'année 2021, 165 redevables ont été collectés dans le cadre de la redevance spéciale.

Cela représente environ 11 500 000L collectés en ordures ménagères et 2 000 000L collectés en déchets recyclables.



II. L'apport en déchèterie

1. Horaires et déchets recueillis

La déchèterie de La terre des 2 caps située chemin des poissonniers à Marquise a été réaménagée en 2020. Ce réaménagement a notamment permis d'agrandir le site afin de le rendre plus fonctionnel pour les usagers (plateforme pour le dépôt des déchets verts) et d'améliorer la quantité et la qualité des flux triés. De ce fait, de nouvelles filières de valorisation ont été mises en place à l'ouverture : pneus, plâtre, terre, partenariat avec l'association Cycleco dans le cadre du réemploi de vélos.

C'est au 1^{er} juin 2021 que le site de la déchèterie a ouvert selon les nouvelles modalités détaillées ci-après :

- Badge physique ou E-badge
- 24 passages par foyer et par an
- Accès sur rendez-vous sauf le vendredi
- Nouveaux horaires

Lundi	de 7h30 à 13h45
Mardi	de 7h30 à 13h45
Mercredi	de 7h30 à 13h45
Jeudi	de 13h à 19h15
Vendredi	de 13h à 19h15
Samedi	de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Dimanche	fermé

Suite à des difficultés rencontrées avec le prestataire informatique, les élus du territoire ont opté en décembre 2021, pour un changement de prestataire. De plus, un retour d'expérience sur les horaires a permis aux élus d'envisager de les retravailler.





L'apport volontaire en déchèterie concerne les déchets suivants :

- **Emballages,**
- **Verre,**
- **Huiles végétales,**
- **Piles et accumulateurs,**
- **Ampoules et tubes néons,**
- **Batteries au plomb,**
- **Cartouches d'encre de particuliers,**
- **Huiles de vidange et filtres à huile de particuliers,**
- **Livres,**
- **Vêtements, textiles et chaussures,**
- **Polystyrène,**
- **Bois,**
- **Papiers et cartons,**
- **Métaux,**
- **Plâtre,**
- **Déchets verts,**
- **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) :** *meubles usagés, matelas,...*
- **Déchets Diffus Spécifiques (DDS) :** *peintures, colles, solvants, acides/bases, bombes aérosols, produits phytosanitaires, produits comburants, produits pâteux,*
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE),**
- **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) :** *aiguilles conditionnées de seringues uniquement pour les patients en auto-traitement,*
- **Gravats - uniquement les gravats préalablement triés :** *béton, parpaings, tuiles, briques...* – **sans le résidu du tri :** *plâtre, sable, terre...*
- **Terre,**
- **Les non valorisables (tout venant),**
- **Pneumatiques de véhicules de tourisme en bon état (déjanté, non dénaturés, non coupés, non souillés et secs), uniquement pour les particuliers et dans la limite de 8 pneus par an et par foyer,**
- **Amiante (uniquement les tôles fibro en amiante-ciment déposées par les particuliers)** sur rendez-vous.

La liste des déchets acceptés n'est pas définitive, de nouvelles filières peuvent être mises en place. Les dépôts des déchets acceptés doivent respecter les consignes de tri et dépôts indiquées.

Grâce aux travaux de réaménagement menés en 2020, de nouveaux flux de déchets sont accueillis depuis le 1^{er} juin 2021 : les pneumatiques de véhicules légers, la terre, le plâtre. Ces dispositifs permettent de collecter, de valoriser et de traiter pas moins de 24 flux de déchets.

2. tonnages collectés

Déchets	2020 (T)	2021 (T)	% d'évolution annuelle
Déchets d'Élément d'Ameublement (DEA)	366,7	396	8
Déchets d'Équipements Électriques Électroniques (DEE)	188,3	187,2	- 0,6
Encombrants (non valorisables)	1 275,7	1 305,74	2,4
Bois	554	617,66	11,5
Cartons	167,7	153,44	- 8,5
Gravats	629,4	698	11
Métaux	196,5	214,02	9
Déchets verts	1 018,5	1 561,68	53,3
Amiante	19,14	32,04	67,4
Piles et accus	1,5	1,1	- 26,7
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	41,7	50,6	21,3
Huiles usagées	10,82	12,7	17,4
Vélos	-	1,070 (soit 73 vélos)	-

En 2020, la fermeture de l'équipement en début de période et la régulation des flux pendant la crise sanitaire avait entraîné une diminution des tonnages entrants. En 2021 la déchèterie n'ayant pas fermé, les tonnages sont en hausse en comparaison à 2020.

De plus, attachée à ses valeurs environnementales, la communauté de communes a souhaité mettre en place un partenariat avec l'association Cycleco au 2^{ème} trimestre 2021. Cette association collecte, répare, et revend des vélos à des tarifs attractifs. Cela permet de développer la réutilisation et les mobilités douces.

IV. Coûts liés aux déchets

Coût du service Déchets Ménagers en 2021	
Dépenses	
Prestation de service (chapitre 611)	1 744 372€
Carburant (chapitre 60622)	102 320€
Entretien matériel roulant (chapitre 61551)	137 238€
Pièces et autres achats (chapitre 6068)	36 237€
Autres dépenses (chapitre 011)	87 964€
Elu (chapitre 65)	9 675€
Masse salariale (chapitre 012)	932 029€
Investissements	583 332€
Total dépenses	3 633 167€
Recettes	
TEOM (chapitre 7331)	2 264 016€
RS (chapitre 70612)	382 157€
Revente matériaux et dépôt déchèterie (chapitres 7068 et 7088)	203 963€
Eco-organismes (chapitre 7588)	481 243€
Remboursements sur rémunérations (chapitre 013)	106 445€
Subventions d'investissement	36 768€
Total recettes	3 474 592€
Solde + -	158 575€

Avec l'évolution des taxes et des coûts de collecte et traitement des déchets, les recettes engendrées par le service déchets ménagers ne compensent plus les coûts.